

Résultat intermédiaire provisoire de l'offre publique d'acquisition de ABB Suisse SA, portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Newave Energy Holding SA

ABB Suisse SA, Baden (**ABB**), a rendu publique, en date du 15 décembre 2011, une offre publique (**l'Offre**) portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Newave Energy Holding SA, Gambarogno (**Newave**), d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (chacune une **Action Newave**). Le prix de l'Offre pour chaque Action Newave s'élève à CHF 56 net, en espèces, sous déduction de tout effet dilutif qui se produirait avant l'exécution de l'Offre, comme expliqué avec plus de précisions dans le prospectus d'offre du 15 décembre 2011 (le **Prospectus d'Offre**).

Jusqu'à l'expiration du délai de l'Offre en date du 30 janvier 2012, à 16.00 heures CET (le **Délai de l'Offre**), 1'469'630 Actions Newave ont été présentées à ABB. Cela correspond à 87.12% des Actions Newave visées par l'Offre. En y incluant les 1'400'101 Actions Newave acquises par ABB en vertu des contrats d'achat d'actions conclus avec les trois actionnaires principaux de Newave en date du 11 décembre 2011 (lesquels n'ont pas encore été exécutés à l'expiration du Délai de l'Offre) et les 99'603 Actions Newave détenues par Newave ou ses filiales, la participation d'ABB, à l'expiration du Délai de l'Offre, s'élève à 95.02% de tous les titres de participation (actions nominatives) et droits de vote émis par Newave.

De la sorte, la condition (a) prévue au para. B.7 du Prospectus d'Offre (conditions d'acceptation/seuil minimal de participation) est remplie. Les présentes informations sur le résultat intermédiaire sont provisoires. Le résultat intermédiaire définitif sera publié dans la Neue Zürcher Zeitung ainsi que dans Le Temps le 3 février 2012 et contiendra également des informations relatives à la satisfaction des autres conditions de l'Offre.

Dans la mesure où ABB déclare l'Offre avenue dans le résultat intermédiaire définitif, un délai supplémentaire pour une acceptation ultérieure de l'Offre sera fixé conformément au para. B.6 du Prospectus d'Offre. Cas échéant, ledit délai supplémentaire commence à courir, selon toutes prévisions, le 6 février 2012 et expire, selon toutes prévisions, le 17 février 2012, à 16.00 heures CET. Le paiement du prix d'émission pour les Actions Newave valablement présentées durant le Délai de l'Offre et le délai supplémentaire d'acceptation est prévu pour le 27 février 2012 sous réserve de la satisfaction de toutes les conditions de l'Offre.

Informations supplémentaires

Référence est faite au Prospectus d'Offre pour des détails supplémentaires, lequel peut être obtenu rapidement et sans frais, en allemand et en français, auprès de Crédit Suisse AG, Zurich (Tél.: +41 44 333 43 85; Fax: +41 44 333 35 93; E-Mail: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le Prospectus d'Offre ainsi que toutes informations relatives à l'Offre sont également disponibles sous le lien www.abb.com/newaveoffer.

Restrictions à l'Offre

Les restrictions à l'Offre prévues dans le Prospectus d'Offre demeurent en vigueur.

Le 31 janvier 2012